



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 2017



Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et au Ministre de la Sécurité sociale** au sujet de la réglementation de l'ostéopathie.

Dans le chapitre du programme gouvernemental consacré aux médecines non conventionnelles, le Gouvernement déclare vouloir poursuivre ses travaux en vue de déposer un projet de loi portant réglementation de différentes formes de médecine complémentaire. Il déclare encore vouloir donner priorité à la réglementation de la profession d'ostéopathe.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

1. **Dans quels délais Madame la Ministre entend-elle déposer un texte portant réglementation de la profession d'ostéopathe ?**
2. **Madame la Ministre peut-elle d'ores et déjà m'informer sur les conditions de formation à remplir par les professionnels souhaitant exercer l'ostéopathie au Luxembourg ?**
3. **Les traitements par ostéopathie seront-ils remboursables ? Si tel est le cas, sous quelles conditions le remboursement pourra-t-il être accordé ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Josée Lorsché
Députée